



CPES-IPRESS

BTS DIÉTÉTIQUE

FORMATION EN INITIAL – 2 années
NIVEAU 5



Diplôme d'état délivré par le Ministère de l'Éducation nationale de niveau BAC + 2.

La formation se déroule sur deux années complètes et comprend une grande majorité d'enseignements techniques et professionnels. Le cursus inclut 20 semaines de stage.

LES OBJECTIFS

Le BTS Diététique va vous permettre de devenir un professionnel de la santé en matière de nutrition.

Par ses connaissances scientifiques et techniques, le diététicien est compétent pour intervenir à titre informatif, préventif et curatif. Il travaille dans les hôpitaux, les établissements scolaires, les maisons de cure ou de retraite, ou encore dans les centres sportifs.

Il veille à la qualité des aliments, à l'équilibre nutritionnel, au respect des règles d'hygiène et peut élaborer des régimes et des menus. Il assure également une mission de formation en matière de nutrition.

Enfin, il peut exercer son activité dans l'agro-alimentaire ou en qualité de professionnel libéral.

L'ADMISSION

LES MODALITÉS DE SÉLECTION

Etude du dossier et entretien, la candidature doit s'inscrire dans un véritable projet professionnel.

LES CONDITIONS

La préparation du BTS Diététique nécessite un bon niveau dans les matières scientifiques, en particulier en Biologie (SVT) et en Chimie.

Un entretien permettra de déterminer l'aptitude pour chaque candidat à intégrer notre BTS Diététique.

Dans le cas contraire, le CPES-IPRESS leur propose de suivre une formation de Mise À Niveau en Enseignement Scientifique (MANES). *Cf fiche MANES*

LA FORMATION

Les cours se déroulent en première année d'octobre à début juillet, et **en deuxième année** de septembre à début juin.

Les épreuves de l'examen sont organisées en juin et la soutenance orale du mémoire en septembre.

LES ENSEIGNEMENTS THÉORIQUES

Ils apportent les connaissances indispensables à la compréhension des enseignements professionnels et à la mise en œuvre des nombreux travaux pratiques.

Matières	1 ^o année	2 ^o année
Culture générale et expression	1h	2h
Biochimie - Physiologie	9h	4h
Nutrition et alimentation	8h	3h
Bases physiopathologiques de la diététique	-	5h
Diététique thérapeutique	-	8h
Activités technologiques d'alimentation	4h	4h
Économie et Gestion	6h	5h
Environnement professionnel	4h	1h
Langue vivante étrangère : anglais	1h	1h
Contrôle continu	2h	2h

LES TRAVAUX PRATIQUES

Ils concernent essentiellement :

Les modules de Biochimie et Physiologie : permettent d'illustrer le cours, d'introduire expérimentalement les concepts et de familiariser l'étudiant avec les techniques d'analyse utilisées en biochimie, microbiologie et technologie alimentaire.

Le module de techniques culinaires : la plupart se déroulent en atelier de cuisine pédagogique. L'approche concrète des locaux, des matériels et des techniques de collectivités est réalisée lors de visites, de stages et de travaux pratiques.

LES ÉVALUATIONS

- Contrôles continus : 2 ou 3 heures hebdomadaires durant les 2 années sous forme de DST;
- BTS blancs : deux sessions sont organisées en janvier et en juin de la première et de la deuxième année. Des bulletins de notes semestriels sont adressés aux étudiants et à leurs familles.

LES STAGES

En restauration collective : 5 semaines en 1^{ère} année ;

En milieu thérapeutique : 10 semaines en 2^{ème} année ;

Stage optionnel : 5 semaines en 1^{ère} ou 2^{ème} année.

Le CPES-IPRESS dispose d'une très large liste de terrains de stages, communiquée aux étudiants.

Ces terrains de stage peuvent notamment être situés dans des structures hospitalières, médico-sociales, dans des entreprises, publiques ou privées, en cabinets libéraux, dans des structures associatives, éducatives ou encore sportives.

LES POURSUITES D'ÉTUDES

Le CPES-IPRESS vous propose la formation du Bachelor Diététique « Chargé de Nutrition ». Cf *fiche Bachelor*

Le BTS Diététique a pour objectif l'insertion professionnelle. Une poursuite d'études est toutefois envisageable en licence professionnelle, principalement dans le domaine de l'agro-alimentaire (spécialités hygiène et sécurité des productions agro-alimentaires ou sécurité et prévention du risque alimentaire) de la nutrition appliquée ou en licence de biologie ou d'agro-alimentaire.

ATTENTION

Le nombre de places est limité.

Chaque année, notre centre doit donc refuser des candidats « retardataires ».

La préparation efficace de votre examen commence dès aujourd'hui.

Retournez sans tarder votre formulaire d'inscription.

CONTRAT D'INSCRIPTION

L'ETUDIANT(E)

NOM : PRÉNOM :
NÉ(E) LE : À :
ADRESSE :
CODE POSTAL : VILLE :
TÉLÉPHONE : EMAIL :
NIVEAU SCOLAIRE : SITUATION ACTUELLE :
DERNIER DIPLÔME + DATE D'OBTENTION : / /

PARENT RESPONSABLE

NOM : PRÉNOM :
ADRESSE (si différente de celle de l'étudiant) :
CODE POSTAL : VILLE :
TÉLÉPHONE : EMAIL :

DÉCLARE M'INSCRIRE AU CPES-IPRESS EN :

- | | | |
|--|-------------------------------------|-------------------------------------|
| ☐ MANES «Mise À Niveau en Enseignement Scientifique » | | |
| ☐ BTS Diététique | ☐ 1ère année | ☐ 2ème année |
| ☐ Bachelor diététique | | |
| ☐ BTS ESF | ☐ 1ère année | ☐ 2ème année |
| ☐ BTS SP3S | ☐ 1ère année | ☐ 2ème année |

Selon les horaires de cours et contrôles détaillés dans la documentation pédagogique dont j'ai pris connaissance.

Je joins un chèque de 100 euros au titre de droits d'inscription et je m'engage à acquitter les frais de scolarité, soit le montant de euros.

Ce règlement, conformément au règlement financier au verso du présent contrat, sera effectué :

- ☐ COMPTANT À L'INSCRIPTION
☐ PAR MOITIÉ, LE 15 OCTOBRE ET 15 JANVIER
☐ EN 8 VERSEMENTS ÉGAUX, LE 10 DES MOIS D'OCTOBRE À MAI

J'ai bien noté que mon inscription ne sera définitive qu'après validation par la Direction Pédagogique du CPES-IPRESS. Je m'engage en outre à participer assidûment à tous les cours et contrôles, tout absentéisme anormal et non justifié pouvant être sanctionné par mon exclusion de l'établissement.

Fait à : le :

L'Étudiant :

Le Parent : (*)

(*) faire précéder la signature de la mention «bon pour caution»

BOURSES D'ÉTUDES PRIVÉES

Le CPES-IPRESS garantit à tous ses étudiants le bénéfice de bourses d'études représentant jusqu'à 30% du montant des frais de scolarité.

Les dossiers de demande de bourses sont à retirer au secrétariat de l'école et à déposer avant le 15 juin.

RÈGLEMENT FINANCIER

- 1** Le montant des frais d'études au CPES-IPRESS se décompose en deux parties :
 - Un droit d'inscription, à régler pour confirmer la réservation de sa place
 - Des frais de scolarité, payables selon 3 modalités possibles :
 - En une fois, à la rentrée (le paiement comptant avant le 31 juillet permet de bénéficier d'une remise de 5 %),
 - En deux règlements, un le 15 octobre et le second le 15 janvier,
 - En huit échéances, le 10 des mois d'octobre à mai (huit chèques à remettre avant le 1^{er} octobre).

Droit d'inscription :
Pour l'année 2024/2025, le montant du droit d'inscription est fixé à 100 euros. Dans le cas d'un désistement antérieur à la date de rentrée, le droit d'inscription est remboursé en cas de force majeure ou d'échec au baccalauréat. Dans tout autre cas, il reste acquis à l'école.

Frais de scolarité* :
Les frais de scolarité relatifs à l'année 2024/2025 ont été fixés à :
 - Mise à niveau MANES : **de 1250 euros**
 - 1^{ère} année de BTS Diététique : **de 3500 à 5000 euros**
 - 2^{ème} année de BTS Diététique : **de 3500 à 5000 euros**
 - Bachelor « Chargé de Nutrition » : **de 3640 à 5200 euros**
 - 1^{ère} année de BTS ESF : **de 2800 à 4000 euros**
 - 2^{ème} année de BTS ESF : **de 2800 à 4000 euros**
- 2** Le paiement des frais de scolarité peut cependant être fractionné en huit versements, par remise, lors de l'inscription, de huit chèques bancaires ou postaux qui seront remis à l'encaissement le 10 des mois d'octobre à mai.
- 3** Le paiement comptant de l'intégralité des frais de scolarité le 31 juillet au plus tard, permet de bénéficier d'une réduction de 5% du montant de ces frais.
- 4** Financement bancaire gratuit : Le CPES-IPRESS a négocié avec une grande banque nationale (le groupe CIC) un financement spécifique pour ses étudiants. Le CIC offre les frais de dossier et d'assurance. Le CPES-IPRESS prend en charge le coût total des intérêts**. Ce crédit est donc «gratuit».
- 5** En cas d'exclusion décidée par l'établissement ou de départ en cours d'année motivé par un cas de force majeure (hospitalisation prolongée, accident incapacitant de longue durée, mutation ou insolvabilité des parents), le CPES-IPRESS procédera au remboursement des frais de scolarité, hors droit d'inscription, déduction faite des mois ou fraction de mois civils de scolarité suivie l'année scolaire étant toujours réputée compter 9 mois.
- 6** Dans les autres cas (autre orientation décidée après l'inscription, convenance personnelle de l'élève, abandon des études...) tout trimestre de scolarité commencé est intégralement dû, l'année de formation étant réputée divisée en 3 trimestres (septembre-novembre, décembre-février, mars-mai). En outre, un montant égal à un trimestre de scolarité sera dû à titre d'indemnité de résiliation (en application de l'Arrêté Ministériel du 31 juillet 1986). Si le désistement intervient avant le début des cours, le montant du droit d'inscription reste acquis à l'école.
- 7** Épidémie/pandémie : en cas d'épidémie ou de pandémie, l'école s'engage à assurer la continuité des enseignements et dispensera les cours à distance.

LITIGE – MEDIATION DE LA CONSOMMATION : *En cas de litige entre le Client et l'entreprise, ceux-ci s'efforceront de le résoudre à l'amiable (le Client adressera une réclamation écrite auprès du Service Relations Clientèle du Constructeur ou celui du Vendeur). A défaut d'accord amiable ou en l'absence de réponse du professionnel dans un délai raisonnable d'un (1) mois, le Client consommateur au sens de l'article L.133-4 du code de la consommation a la possibilité de saisir gratuitement, si un désaccord subsiste, le médiateur compétent inscrit sur la liste des médiateurs établie par la Commission d'évaluation et de contrôle de la médiation de la consommation en application de l'article L.615-1 du code de la consommation, à savoir : La Société Médiation Professionnelle ; www.mediateur-consommation-smp.fr ; 24 rue Albert de Mun - 33000 Bordeaux*

MODALITÉS D'INSCRIPTION

Le CPES-IPRESS se réserve le droit d'ouvrir la formation à partir de 10 élèves inscrits.
Les inscriptions sont closes dès que les places disponibles ont été attribuées. Des listes d'attente sont ensuite ouvertes, des annulations pouvant libérer des places.

Les candidats doivent retourner le contrat d'inscription, accompagné des pièces suivantes :

- la copie des bulletins trimestriels des deux dernières années scolaires,
- les notes du Baccalauréat (dès l'obtention du diplôme), ou du dernier diplôme obtenu,
- deux photos d'identité,
- le droit d'inscription (100 euros.)

* Tous les étudiants du CPES-IPRESS sont susceptibles de bénéficier, sous réserve de leur assiduité, d'une bourse d'études privée. Le formulaire de demande de bourse est à retirer au secrétariat.

** La totalité des intérêts relatifs au montant des frais de scolarité remboursés sur une durée maximale de 36 mois.